

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2007 B 01859

Numéro SIREN : 500 704 879

Nom ou dénomination : 4D View Solutions

Ce dépôt a été enregistré le 11/07/2022 sous le numéro de dépôt P2022/000166

REPUBLIQUE FRANCAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANCAIS
TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE

ORDONNANCE

Nous, Valérie DENU, Présidente du Tribunal de Commerce de Grenoble,

Vu la requête qui précède et les moyens exposés par :

La SAS 4D View Solutions dont le siège social est situé 12 rue Ampère 38000 GRENOBLE, immatriculée au RCS de Grenoble sous le numéro 500 704 879,

tendant à voir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2021

Vu les articles L. 223-26, L. 241-5, R. 123-111, R 223-18-1 et R. 210-19 du Code de Commerce.

PROROGEONS jusqu'au 31/07/2022

le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 de La SAS 4D View Solutions dont le siège social est situé 12 rue Ampère 38000 GRENOBLE, immatriculée au RCS de Grenoble sous le numéro 500 704 879,

LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés selon le tarif en vigueur, à la charge de la partie requérante.

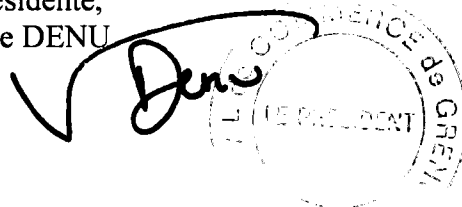
Fait à Grenoble, le

08/07/22

Le greffier associé,
Pierre Edouard POURADIER DUTEIL

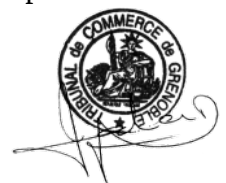


La Présidente,
Valérie DENU



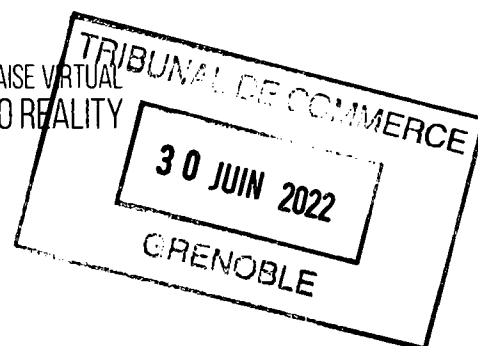
Frais de greffe de la présente ordonnance : 33.8 € TTC (23.25 € HT – 4.65 € TVA – 5.9 € débours)

Pour copie certifiée conforme



4D VIEWS

RAISE VIRTUAL
TO REALITY



Tribunal de Commerce de Grenoble
Pl. Firmin Gautier
38000 Grenoble

Faite à Grenoble, le 2 juin 2022,

Monsieur, Madame,

Objet : Demande – Requête en vue d’obtenir une prorogation de délai de réunion de l’assemblée chargée d’approuver les comptes de l’exercice.

Veillez trouver ci-joint notre Requête pour l’attention de la Présidente du Tribunal de commerce de Grenoble en deux exemples avec une cheque.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, Madame l’expression de mes salutations distinguées.

Nicola Cameron

Assistant de Direction – 4D View Solutions

admin@4dviews.com



RAISE VIRTUAL
TO REALITY



REQUETE EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION DU DELAI DE REUNION DE L'ASSEMBLEE CHARGEE D'APPROUVER LES COMPTES DE L'EXERCICE.

Je soussigné Richard Broadbridge

Agissant en qualité président de la société 4D View Solutions SAS sis à Grenoble au 12 rue Ampère.

A l'honneur de vous exposer :

- que la société a, conformément à ses statuts, clôturé son exercice social le 31-déc-2021, qu'elle devrait donc réunir son assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice au plus tard le 30-juin-2022.

- Que pour les motifs suivant : changement de cabinet comptable et délais imprévus dans la production des comptes annuels.

Qu'en conséquence,

La requérante sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de proroger jusqu'au 31-juillet-2022 le délai de réunion de l'assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice.

Grenoble, le 29 Juin 2022,

Richard Broadbridge